



Tarifs de prestations applicables

Arrêté de l'ARS Occitanie / 2021-1336 du 12/03/2021

Codes Tarifaires	Disciplines	Tarif des Prestations Euros
	CHIRURGIE	
12	Hospitalisation complète	1 534,97 €
90	Hospitalisation ambulatoire	1 532,89 €
	MÉDECINE	
11	Hospitalisation complète	1 023,32 €
51	Médecine de jour oncologie médicale	647,40 €
50	Médecine de jour oncologie radiothérapie	453,18 €
	Majoration chambre particulière (incluant la couchette)	53,00 €
	Majoration chambre particulière chirurgie ambulatoire	25,00 €
	Forfait journalier (à compter du 01/01/18)	20,00 €
	Chèque de caution	300,00 €
	Unité téléphonique en chambre (20 unités minimum 3€)	0,15 € l'unité

➔ **Chèque à libeller à l'ordre de l'ICM**

Mise à jour le 26/04/2021